

FRFR

FRS0504 4 JP 0240 FRA /AFP-OC39

Sénat-PS-justice

Proposition de loi des sénateurs PS pour rétablir les droits de la défense

PARIS, 4 mai 2005 (AFP) - L'ancien ministre Jean-Pierre Sueur a annoncé mercredi avoir déposé, avec ses collègues du groupe PS au Sénat, une proposition de loi visant à rétablir les droits de la défense, mis à mal, selon lui, par les disposition de la loi Perben II.

Lors de l'examen de ce texte, "le groupe socialiste avait exprimé ses craintes" à l'égard d'un article "susceptible de nuire gravement à l'exercice des droits de la défense", rappelle le sénateur du Loiret qui ajoute: "Ces craintes ont été confirmées avec l'affaire de l'avocate France Moulin".

Soupçonnée d'être à l'origine de révélations dans un dossier d'instruction dont elle assure la défense, Me Moulin a été incarcérée en vertu de ce nouvel article du code pénal.

Le sénateur du Loiret propose d'abroger cet article qui permet de poursuivre et de sanctionner "toute personne qui révèle (...) des informations issues d'une enquête où d'une instruction en cours (...) lorsque cette révélation est de nature à entraver le déroulement des investigations ou la manifestation de la vérité".

Selon M. Sueur, "les dispositions existantes relatives au secret de l'instruction et au secret professionnel suffisent en effet à garantir le juste équilibre entre droits de la défense, exercice de la profession d'avocat et libre cours de la justice".

jmt/tma/ds

AFP 041531

MAI 05